

KARL MARX
ET
FRIEDRICH ENGELS

ŒUVRES CHOISIES
EN DEUX VOLUMES

TOME II

1955
ÉDITIONS DU PROGRÈS
Moscou

CRITIQUE DU PROGRAMME DE GOTHA

KARL MARX

1875

AVANT-PROPOS DE FRIEDRICH ENGELS¹

Le manuscrit imprimé ci-dessous — la lettre de présentation à Bracke ainsi que la critique du projet de programme — fut adressé à Bracke en 1875, peu de temps avant le congrès d'unité de Gotha², pour être communiqué à Geib, Auer, Bebel et Liebknecht puis renvoyé ensuite à Marx. Le congrès de Halle ayant mis à l'ordre du jour du Parti la discussion du programme de Gotha, je croirais commettre un détournement si je dérobaï plus longtemps à la publicité ce document considérable, le plus considérable peut-être de ceux qui concernent cette discussion.

Mais le manuscrit a encore une autre portée et de beaucoup plus grande. Pour la première fois, on y trouve clairement et solidement établie, la position prise par Marx en face des tendances inaugurées par Lassalle dès son entrée dans le mouvement, tant en ce qui concerne à la fois les principes économiques que la tactique.

L'impitoyable sévérité avec laquelle le projet de programme est analysé, l'inflexibilité avec laquelle les résultats obtenus sont

¹ *La critique du Programme de Gotha* de Marx fut publiée par Engels en 1891 malgré l'opposition des dirigeants opportunistes de la social-démocratie allemande. Engels se vit contraint à consentir (voir sa lettre à Kautsky, pp. 41-44 du présent volume) à certains adoucissements. Dans la présente édition le texte original est complètement rétabli d'après le manuscrit. (N.R.)

² Au congrès de Gotha (22-27 mai 1875), les deux organisations ouvrières allemandes existant à l'époque : le Parti ouvrier social-démocrate (Eisenachiens), dirigé par Liebknecht et Bebel, et l'Association générale des travailleurs allemands fondée par Lassalle et dirigée par Hasenclever, Hasselmann et Tölckke fusionnèrent pour ne former qu'un seul parti, le Parti ouvrier socialiste allemand. (N.R.)

énoncés et les points faibles du projet mis à nu, ne peuvent plus blesser aujourd'hui, alors que quinze ans se sont écoulés. Des lassalliens spécifiques, il n'en existe plus qu'à l'étranger, ruines solitaires, et à Halle le programme de Gotha a été abandonné même par ses auteurs, comme absolument insuffisant¹.

Malgré cela, j'ai retranché, là où la chose était indifférente, et remplacé par des points quelques expressions ou appréciations âprement personnelles. Marx le ferait lui-même, s'il publiait aujourd'hui son manuscrit. La vivacité de langage qu'on y rencontre parfois s'expliquait par deux circonstances. D'abord nous étions, Marx et moi, mêlés au mouvement allemand plus intimement qu'à tout autre ; la régression manifeste dont témoignait le projet de programme devait nous émouvoir tout particulièrement. En second lieu, nous étions à ce moment, deux ans à peine après le congrès de La Haye de l'Internationale², en pleine bataille avec Bakounine et ses anarchistes qui nous rendaient responsables de tout ce qui se passait en Allemagne dans le mouvement ouvrier ; nous devons donc nous attendre également à ce qu'on nous attribue la paternité inavouée du programme. Ces considérations sont aujourd'hui caduques, et, en même temps, sont la raison d'être des passages en question.

Il y a, en outre, quelques phrases qui, pour des raisons de censure, sont remplacées par des points. Là où je devais choisir une expression atténuée, je l'ai mise entre crochets. A cela près, la reproduction est textuelle.

Londres, 6 janvier 1891

Rédigé par Engels
Publié dans la *Neue Zeit* de 1891

Pour préparer la présente édition,
on a utilisé la traduction publiée
par les Editions Sociales, Paris
1950

¹ Le congrès de la social-démocratie allemande à Halle, le premier qui suivit l'abrogation de la loi d'exception contre les socialistes, décida le 16 octobre 1890 sur la proposition de W. Liebknecht, auteur principal du Programme de Gotha, de préparer pour le prochain congrès le projet d'un nouveau programme. Celui-ci (le Programme d'Erfurt) fut adopté en octobre 1891 au congrès d'Erfurt. (N.R.)

² Le Congrès de La Haye de la I^{re} Internationale (septembre 1872) fut le théâtre d'une lutte violente contre les bakouninistes. La majorité du congrès se rallia au Conseil général, dirigé par Marx. Bakounine fut exclu de l'Internationale. (N.R.)

KARL MARX

LETTRE À W. BRACKE

Londres, 5 mai 1875

Mon cher Bracke,

Les gloses marginales qui suivent, critique du programme d'unification, ayez l'amabilité de les porter, après lecture, à la connaissance de Geib et d'Auer, de Bebel et de Liebknecht. Je suis surchargé de travail et fais déjà beaucoup plus que ce qui m'est prescrit par les médecins. Aussi n'est-ce nullement pour mon « plaisir » que j'ai griffonné ce long papier. Cela n'en était pas moins indispensable pour que, par la suite, les démarches que je pourrais être amené à faire ne pussent être mal interprétées par les amis du Parti auxquels est destinée cette communication.

Après le congrès d'unification nous publierons, Engels et moi, une brève déclaration dans laquelle nous indiquerons que nous n'avons rien de commun avec le programme de principe en question.

Cela est indispensable puisqu'on répand à l'étranger l'opinion soigneusement entretenue par les ennemis du Parti, — opinion absolument erronée, — que nous dirigeons ici, en secret, le mouvement du Parti dit d'Eisenach. Dans un écrit russe tout récemment paru, Bakounine, par exemple, me rend responsable non seulement de tous les programmes, etc., de ce Parti, mais encore de tout ce qu'a fait Liebknecht dès le premier jour de sa collaboration avec le Parti populaire (*Volkspartei*)¹.

¹ Le *Parti populaire* fut fondé en septembre 1865 à Darmstadt ; il s'organisa en tant que parti politique en septembre 1868 lors du congrès de

Cela mis à part, c'est pour moi un devoir de ne pas reconnaître, fût-ce par un diplomatique silence, un programme qui, j'en suis convaincu, est absolument condamnable et qui démoralise le Parti.

Tout pas fait en avant, toute progression réelle importe plus qu'une douzaine de programmes. Si donc on se trouvait dans l'impossibilité de *dépasser* le programme d'Eisenach¹, — et les circonstances ne le permettraient pas, — on devait se borner à conclure un accord pour l'action contre l'ennemi commun. Si on fabrique, au contraire, des programmes de principes (au lieu d'ajourner cela à une époque où pareils programmes eussent été préparés par une longue activité commune), on pose publiquement des jalons qui indiqueront au monde entier le niveau du mouvement du Parti. Les chefs des lassalliens venaient à nous, poussés par les circonstances. Si on leur avait déclaré dès l'abord qu'on ne s'engagerait dans aucun marchandage de principes, il leur eût bien *fallu* se contenter d'un programme d'action ou d'un plan d'organisation en vue de l'action commune. Au lieu de cela, on leur permet de se présenter munis de mandats qu'on reconnaît soi-même avoir force obligatoire, et ainsi on se rend à la discrétion de gens qui ont besoin de vous. Pour couronner le tout, ils tiennent un nouveau congrès *avant le congrès de compromis*, tandis que notre parti tient le sien *post festum*². On voulait manifestement escamoter toute critique et bannir toute réflexion de notre propre Parti. On sait que le seul fait de l'union donne satisfaction aux ouvriers, mais on se trompe si l'on pense que ce résultat immédiat n'est pas trop chèrement payé.

Au surplus, le programme ne vaut rien, même si l'on fait abstraction de la canonisation des articles de foi lassalliens.

Stuttgart. C'était un parti de la petite-bourgeoisie qui recrutait essentiellement ses adhérents en Allemagne du Sud. Il opposait à la politique de Bismarck, qui préconisait l'unification de l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse des junkers, les principes petits-bourgeois du fédéralisme. (N.R.)

¹ Il s'agit du programme adopté les 7-9 août 1869 à Eisenach au congrès panallemand des social-démocrates d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse. Le congrès proclama la fondation du Parti ouvrier social-démocrate d'Allemagne connu sous le nom de parti des eisenachiens. Le programme d'Eisenach répondait dans son ensemble aux principes de l'Internationale. (N.R.)

² Après la fête. En effet, le congrès lassallien se tint avant celui de Gotha en mai ; et le congrès des eisenachiens à Hambourg le 8 juin. (N.R.)

Je vous enverrai bientôt les derniers fascicules de l'édition française du *Capital*¹. L'édition en a été longtemps suspendue, par suite de l'interdiction du gouvernement français. Cette semaine-ci, ou au commencement de la semaine prochaine, l'édition sera terminée. Avez-vous eu les six premiers fascicules? Veuillez me procurer l'adresse de Bernhard Becker à qui je dois envoyer les derniers.

La librairie du *Volksstaat*² a des manières à elle. C'est ainsi que, par exemple, on ne m'a pas encore adressé un seul exemplaire imprimé du *Procès des communistes de Cologne*.

Meilleures salutations. Votre

Karl Marx

¹ La première traduction française du premier volume du *Capital* fut publiée à Paris par fascicules, sous le contrôle de Marx lui-même, entre 1872 et 1875. (N.R.)

² Il s'agit de la librairie du Parti ouvrier social-démocrate ouverte à Leipzig près la rédaction de l'organe central du Parti le *Volksstaat* (Etat populaire) (1869-1876). (N.R.)

KARL MARX

GLOSES MARGINALES AU PROGRAMME DU PARTI OUVRIER ALLEMAND

I

1. « Le travail est la source de toute richesse et de toute culture, et comme le travail productif n'est possible que dans la société et par la société, son produit appartient intégralement, par droit égal, à tous les membres de la société. »

Première partie du paragraphe : « Le travail est la source de toute richesse et de toute culture. »

Le travail n'est pas la source de toute richesse. La nature est tout autant la source des valeurs d'usage (qui sont bien, tout de même, la richesse réelle !) que le travail, qui n'est lui-même que l'expression d'une force naturelle, la force de travail de l'homme. Cette phrase rebattue se trouve dans tous les abécédaires, et elle n'est vraie qu'à conditions d'entendre que le travail se fait en intégrant tous les objets et procédés qui s'y rapportent. Mais un programme socialiste ne saurait permettre à cette phraséologie bourgeoise de passer sous silence les conditions qui, seules, peuvent lui donner un sens. Et ce n'est qu'autant que l'homme, dès l'abord, agit en propriétaire à l'égard de la nature, cette source première de tous les moyens et matériaux de travail, ce n'est que s'il la traite comme un objet lui appartenant que son travail devient la source des valeurs d'usage, partant de la richesse. Les bourgeois ont d'excellentes raisons pour attribuer au travail cette surnaturelle puissance de création : car, du fait que le travail est dans la dépendance de la nature, il s'ensuit que l'homme qui ne possède rien d'autre que sa force de travail sera forcément, en tout état de société et de civilisation, l'esclave d'autres hommes qui se seront érigés en détenteurs des conditions objectives du travail. Il ne peut travailler, et vivre par conséquent, qu'avec la permission de ces derniers.

Mais laissons la proposition telle qu'elle, ou plutôt si boiteuse qu'elle soit. Quelle conclusion en devrait-on attendre? Evidemment celle-ci :

« Puisque le travail est la source de toute richesse, nul dans la société ne peut s'approprier des richesses qui ne soient un produit du travail. Si donc quelqu'un ne travaille pas lui-même, il vit du travail d'autrui et, même sa culture, il la tire du travail d'autrui. »

Au lieu de cela, à la première proposition, on en ajoute une seconde par le moyen du mot-cheville : « *et comme* », pour tirer de la seconde, et non de l'autre, la conséquence finale.

Deuxième partie du paragraphe : « Le travail productif n'est possible que dans la société et par la société. »

D'après la première proposition, le travail était la source de toute richesse et de toute culture, donc pas de société possible sans travail. Et voilà que nous apprenons au contraire que le travail « productif » n'est pas possible sans société.

On aurait pu dire, tout aussi bien, que c'est seulement dans la société que le travail inutile, et même socialement nuisible, peut devenir une branche d'industrie, que c'est seulement dans la société qu'on peut vivre de l'oisiveté, etc., etc. — bref recopier tout Rousseau.

Et qu'est-ce qu'un travail « productif »? Ce ne peut être que le travail qui produit l'effet utile qu'on se propose. Un sauvage, — et l'homme est un sauvage après avoir cessé d'être un singe, — qui abat une bête d'un coup de pierre, qui récolte des fruits, etc., accomplit un travail « productif ».

Troisièmement. Conclusion : « Et comme le travail productif n'est possible que dans la société et par la société, son produit appartient intégralement, par droit égal, à tous les membres de la société. »

Belle conclusion! Si le travail productif n'est possible que dans la société et par la société, son produit appartient à la société, — et, au travailleur individuel, il ne revient rien de plus que ce qui n'est pas indispensable au maintien de la société, « condition » même du travail.

En fait, cette proposition a toujours été défendue par les champions de l'ordre social existant, à chaque époque. En premier viennent les prétentions du gouvernement, avec tout ce qui s'ensuit, car le gouvernement est l'organe de la société

chargé du maintien de l'ordre social ; puis viennent les prétentions des diverses sortes de propriété privée, qui, toutes, sont le fondement de la société, etc. On le voit, ces phrases creuses peuvent être tournées et retournées dans le sens qu'on veut.

Il n'y a de lien logique entre la première et la seconde partie du paragraphe que si l'on adopte la rédaction suivante :

« Le travail n'est la source de la richesse et de la culture que s'il est un travail social », ou, ce qui revient au même : « que s'il s'accomplit dans la société et par elle ».

Thèse incontestablement exacte, car le travail isolé (en supposant réalisées ses conditions matérielles), s'il peut créer des valeurs d'usage, ne peut créer ni richesse, ni culture.

Autre thèse non moins incontestable :

« Dans la mesure où le travail évolue en travail social et devient ainsi source de richesse et de culture, se développent, chez le travailleur, la pauvreté et l'abandon, chez le non-travailleur, la richesse et la culture. »

Telle est la loi de toute l'histoire jusqu'à ce jour. Au lieu de faire des phrases générales sur le « travail » et la « société », il fallait donc indiquer ici avec précision comment, dans la société capitaliste actuelle, sont finalement créées les conditions matérielles et autres qui habilitent et obligent le travailleur à briser cette malédiction sociale.

Mais, en fait, tout ce paragraphe, aussi bien raté au point de vue de la forme que du fond, n'est là que pour qu'on puisse inscrire sur le drapeau du Parti, tout en haut, comme mot d'ordre, la formule lassallienne du « produit intégral du travail ». Je reviendrai plus loin sur le « produit du travail », le « droit égal », etc., car la même chose reparaît sous une autre forme un peu différente.

2. « Dans la société actuelle, les moyens de travail sont le monopole de la classe capitaliste. L'état de dépendance qui en résulte pour la classe ouvrière est la cause de la misère et de la servitude sous toutes ses formes. »

La thèse, empruntée aux Statuts de l'Internationale, est fautive sous cette forme « améliorée ».

Dans la société actuelle, les moyens de travail sont le monopole des propriétaires fonciers (le monopole de la propriété foncière est même la base du monopole capitaliste) et des ca-

pitalistes. Les statuts de l'Internationale, dans le passage en question, ne nomment ni l'une ni l'autre classe monopoleuse. Ils parlent du « *monopole des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de la vie* ». L'addition des mots : « *sources de la vie* » montre suffisamment que la terre est comprise parmi les moyens de travail.

On a introduit cette rectification parce que Lassalle, pour des raisons aujourd'hui connues, attaquait *seulement* la classe capitaliste et non les propriétaires fonciers. En Angleterre, le plus souvent, le capitaliste n'est même pas le propriétaire du sol sur lequel est bâtie sa fabrique.

3. « L'affranchissement du travail exige que les instruments de travail soient élevés à l'état de patrimoine commun de la société et que le travail collectif soit réglementé par la communauté avec partage équitable du produit. »

« Les instruments de travail élevés à l'état de patrimoine commun », cela doit signifier sans doute : « transformés en patrimoine commun ». Mais ceci seulement en passant.

Qu'est-ce que c'est que le « produit du travail » ? L'objet créé par le travail ou sa valeur ? Et, dans ce dernier cas, la valeur totale du produit ou seulement la fraction de valeur que le travail est venu ajouter à la valeur des moyens de production consommés ?

Le « produit du travail » est une notion vague qui tenait lieu, chez Lassalle, de conceptions économiques positives.

Qu'est-ce que le « partage équitable » ?

Les bourgeois ne soutiennent-ils pas que le partage actuel est « équitable » ? Et, en fait, sur la base du mode actuel de production, n'est-ce pas le seul partage « équitable » ? Les rapports économiques sont-ils réglés par des idées juridiques ou n'est-ce pas, au contraire, les rapports juridiques qui naissent des rapports économiques ? Les socialistes des sectes n'ont-ils pas, eux aussi, les conceptions les plus diverses de ce partage « équitable » ?

Pour savoir ce qu'il faut entendre en l'occurrence par cette expression creuse de « partage équitable », nous devons confronter le premier paragraphe avec celui-ci. Ce dernier suppose une société dans laquelle « les instruments de travail sont patrimoine commun et où le travail collectif est réglementé par la

communauté», tandis que le premier paragraphe nous montre que « le produit appartient intégralement, par droit égal, à tous les membres de la société ».

« A tous les membres de la société »? Même à ceux qui ne travaillent pas? Que devient alors « le produit intégral du travail »? Aux seuls membres de la société qui travaillent? Que devient alors le « droit égal » de tous les membres de la société?

Mais « tous les membres de la société » et le « droit égal » ne sont manifestement que des façons de parler. Le fond consiste en ceci que, dans cette société communiste, chaque travailleur doit recevoir, à la mode lassallienne, un « produit intégral du travail ».

Si nous prenons d'abord le mot « produit du travail » (*Arbeitsertrag*) dans le sens d'objet créé par le travail (*Produkt der Arbeit*), alors le produit du travail de la communauté, c'est la *totalité du produit social (das gesellschaftliche Gesamtprodukt)*.

Là-dessus, il faut défalquer :

Premièrement : un fonds destiné au remplacement des moyens de production usagés ;

Deuxièmement : une fraction supplémentaire pour accroître la production ;

Troisièmement : un fonds de réserve ou d'assurance contre les accidents, les perturbations dues à des phénomènes naturels, etc.

Ces défalcatons sur le « produit intégral du travail » sont une nécessité économique, dont l'importance sera déterminée en partie, compte tenu de l'état des moyens et des forces en jeu, à l'aide du calcul des probabilités ; en tout cas, elles ne peuvent être calculées en aucune manière sur la base de l'équité.

Reste l'autre partie du produit total, destinée à la consommation.

Mais avant de procéder à la répartition individuelle, il faut encore retrancher :

Premièrement : les frais généraux d'administration qui sont indépendants de la production.

Comparativement à ce qui se passe dans la société actuelle, cette fraction se trouve d'emblée réduite au maximum et elle décroît à mesure que se développe la société nouvelle.

Deuxièmement : ce qui est destiné à satisfaire les besoins de la communauté : écoles, installations sanitaires, etc.

Cette fraction gagne d'emblée en importance, comparative-ment à ce qui se passe dans la société actuelle, et cette importance s'accroît à mesure que se développe la société nouvelle.

Troisièmement : le fonds nécessaire à l'entretien de ceux qui sont incapables de travailler, etc., bref ce qui relève de ce qu'on nomme aujourd'hui l'assistance publique officielle.

C'est alors seulement que nous arrivons au seul « partage » que, sous l'influence de Lassalle et d'une façon bornée, le programme ait en vue, c'est-à-dire à cette fraction des objets de consommation qui est répartie individuellement entre les producteurs de la collectivité.

Le « produit intégral du travail » s'est déjà métamorphosé en sous-main en « produit partiel », bien que ce qui est enlevé au producteur, en tant qu'individu, il le retrouve directement ou indirectement, en tant que membre de la société

De même que le terme de « produit intégral du travail » s'est évanoui, de même nous allons voir s'évanouir celui de « produit du travail » en général.

Au sein d'un ordre social communautaire, fondé sur la propriété commune des moyens de production, les producteurs n'échangent pas leurs produits ; de même, le travail incorporé dans les produits n'apparaît pas davantage ici *comme valeur* de ces produits, comme une qualité réelle possédée par eux, puisque désormais, au rebours de ce qui se passe dans la société capitaliste, ce n'est plus par la voie d'un détour, mais directement, que les travaux de l'individu deviennent partie intégrante du travail de la communauté. L'expression : « produit du travail », condamnable même aujourd'hui à cause de son ambiguïté, perd ainsi toute signification.

Ce à quoi nous avons affaire ici, c'est à une société communiste non pas telle qu'elle s'est *développée* sur les bases qui lui sont propres, mais au contraire, telle qu'elle vient de *sortir* de la société capitaliste ; une société par conséquent, qui, sous tous les rapports, économique, moral, intellectuel, porte encore les stigmates de l'ancienne société des flancs de laquelle elle est issue. Le producteur reçoit donc individuellement — les défalcatons une fois faites — l'équivalent exact de ce qu'il a donné à la société. Ce qu'il lui a donné, c'est son quantum individuel de travail. Par exemple, la journée sociale de travail représente la somme des heures de travail individuel ; le temps

de travail individuel de chaque producteur est la portion qu'il a fournie de la journée sociale de travail, la part qu'il y a prise. Il reçoit de la société un bon constatant qu'il a fourni tant de travail (défalcation faite du travail effectué pour les fonds collectifs) et, avec ce bon, il retire des stocks sociaux d'objets de consommation autant que coûte une quantité égale de son travail. Le même quantum de travail qu'il a fourni à la société sous une forme, il le reçoit d'elle, en retour, sous une autre forme.

C'est manifestement ici le même principe que celui qui règle l'échange des marchandises pour autant qu'il est échange de valeurs égales. Le fond et la forme diffèrent parce que, les conditions étant différentes, nul ne peut rien fournir d'autre que son travail et que, par ailleurs, rien ne peut entrer dans la propriété de l'individu que des objets de consommation individuelle. Mais pour ce qui est du partage de ces objets entre producteurs pris individuellement, le principe directeur est le même que pour l'échange de marchandises équivalentes : une même quantité de travail sous une forme s'échange contre une même quantité de travail sous une autre forme.

Le *droit égal* est donc toujours ici, dans son principe... le *droit bourgeois*, bien que principe et pratique n'y sont plus aux prises, tandis qu'aujourd'hui l'échange d'équivalents n'existe pour les marchandises qu'en moyenne et non dans le cas individuel.

En dépit de ce progrès, le *droit égal* reste toujours grevé d'une limite bourgeoise. Le droit du producteur est *proportionnel* au travail qu'il a fourni, l'égalité consiste ici dans l'emploi du travail comme unité de mesure commune.

Mais un individu l'emporte physiquement ou moralement sur un autre, il fournit donc dans le même temps plus de travail ou peut travailler plus de temps, et pour que le travail puisse servir de mesure, il faut déterminer sa durée ou son intensité, sinon il cesserait d'être unité. Ce *droit égal* est un droit inégal pour un travail inégal. Il ne reconnaît aucune distinction de classe, parce que tout homme n'est qu'un travailleur comme un autre ; mais il reconnaît tacitement l'inégalité des dons individuels et, par suite, de la capacité de rendement comme des privilèges naturels. *C'est donc, dans sa teneur, un droit fondé sur l'inégalité, comme tout droit.* Le droit par sa nature ne peut

consister que dans l'emploi d'une même unité de mesure ; mais les individus inégaux (et ce ne seraient pas des individus distincts, s'ils n'étaient pas inégaux) ne sont mesurables d'après une unité commune qu'autant qu'on les considère d'un même point de vue, qu'on ne les saisit que sous un aspect *déterminé* ; par exemple, dans le cas présent, qu'on ne les considère *comme travailleurs* et rien de plus, et que l'on fait abstraction de tout le reste. D'autre part : un ouvrier est marié, l'autre non ; l'un a plus d'enfants que l'autre, etc., etc. A égalité de travail et, par conséquent, à égalité de participation au fonds social de consommation, l'un reçoit donc effectivement plus que l'autre, l'un est plus riche que l'autre, etc. Pour éviter tous ces inconvénients, le droit devrait être non pas égal, mais inégal.

Mais ces défauts sont inévitables dans la première phase de la société communiste, telle qu'elle vient de sortir de la société capitaliste, après un long et douloureux enfantement. Le droit ne peut jamais être plus élevé que l'état économique de la société et que le degré de civilisation qui y correspond.

Dans une phase supérieure de la société communiste, quand auront disparu l'asservissante subordination des individus à la division du travail et, avec elle, l'opposition entre le travail intellectuel et le travail manuel ; quand le travail ne sera pas seulement un moyen de vivre, mais deviendra lui-même le premier besoin vital ; quand, avec le développement multiple des individus, les forces productives se seront accrues elles aussi et que toutes les sources de la richesse collective jailliront avec abondance, alors seulement l'horizon borné du droit bourgeois pourra être définitivement dépassé et la société pourra écrire sur ses drapeaux : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ! »

Je me suis particulièrement étendu sur le « produit intégral du travail », ainsi que sur le « droit égal », le « partage équitable », afin de montrer combien criminelle est l'entreprise de ceux qui, d'une part, veulent imposer derechef à notre Parti, comme des dogmes, des conceptions qui ont signifié quelque chose à une certaine époque, mais ne sont plus aujourd'hui qu'une phraséologie désuète, et d'autre part, faussent la conception réaliste inculquée à grand-peine au Parti, mais aujourd'hui bien enracinée en lui, et cela à l'aide des fariboles d'une

idéologie juridique ou autre, si familières aux démocrates et aux socialistes français.

Abstraction faite de ce qui vient d'être dit, c'était de toute façon une erreur que de faire tant de cas de ce qu'on nomme le *partage*, et de mettre l'accent sur lui.

A toute époque, la répartition des objets de consommation n'est que la conséquence de la manière dont les conditions de la production sont elles-mêmes réparties. Mais cette répartition est un caractère du mode de production lui-même. Le mode de production capitaliste, par exemple, consiste en ceci que les conditions matérielles de production sont attribuées aux non-travailleurs sous forme de propriété capitaliste et de propriété foncière, tandis que la masse ne possède que les conditions personnelles de production : la force de travail. Si les éléments de la production sont répartis de la sorte, la répartition actuelle des objets de consommation en résulte d'elle-même. Que les conditions matérielles de la production soient la propriété collective des travailleurs eux-mêmes, une répartition des objets de consommation différente de celle d'aujourd'hui s'en suivra pareillement. Le socialisme vulgaire (et par lui, à son tour, une fraction de la démocratie) a hérité des économistes bourgeois l'habitude de considérer et de traiter la répartition comme une chose indépendante du mode de production et de représenter pour cette raison le socialisme comme tournant essentiellement autour de la répartition. Les rapports réels ayant été depuis longtemps élucidés, à quoi bon revenir en arrière ?

4. « L'émancipation du travail doit être l'œuvre de la classe ouvrière, en face de laquelle toutes les autres classes *ne forment qu'une masse réactionnaire.* »

La première strophe provient du préambule des Statuts de l'Internationale, mais sous une forme « améliorée ». Le préambule dit : « L'émancipation de la classe des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » ; tandis qu'ici c'est la « classe des travailleurs » qui doit affranchir — quoi ? le « travail ». Comprenne qui pourra.

Comme pour compenser, l'antistrophe est, une citation lassallienne de la plus belle eau : « en face de laquelle (la classe ouvrière) toutes les autres classes *ne forment qu'une masse réactionnaire.* ».

Dans le *Manifeste communiste*, il est dit : « De toutes les classes qui, à l'heure actuelle, s'opposent à la bourgeoisie, le prolétariat seul est *une classe vraiment révolutionnaire*. Les autres classes périssent et périssent avec la grande industrie ; le prolétariat, au contraire, en est le produit le plus authentique¹. »

La bourgeoisie est ici considérée comme une classe révolutionnaire, — en tant qu'elle est l'agent de la grande industrie, — vis-à-vis des féodaux et des classes moyennes résolus à maintenir toutes les positions sociales qui sont le produit de modes de production périmés. Féodaux et classes moyennes ne forment donc pas *avec la bourgeoisie* une même masse réactionnaire.

D'autre part, le prolétariat est révolutionnaire vis-à-vis de la bourgeoisie parce que, issu lui-même de la grande industrie, il tend à dépouiller la production de son caractère capitaliste que la bourgeoisie cherche à perpétuer. Mais le *Manifeste* ajoute que « les classes moyennes ... sont révolutionnaires ... en considération de leur passage imminent au prolétariat ».

De ce point de vue, c'est donc une absurdité de plus que de faire des classes moyennes, conjointement avec la bourgeoisie, et, par-dessus le marché, des féodaux « une même masse réactionnaire » en face de la classe ouvrière.

Lors des dernières élections, a-t-on crié aux artisans, aux petits industriels, etc., et aux paysans : « Vis-à-vis de nous, vous ne formez, avec les bourgeois et les féodaux, qu'une seule masse réactionnaire » ?

Lassalle savait par cœur le *Manifeste communiste*, de même que ses fidèles savent les saints écrits dont il est l'auteur. S'il le falsifiait aussi grossièrement, ce n'était que pour farder son alliance avec les adversaires absolutistes et féodaux contre la bourgeoisie.

Dans le paragraphe précité, sa maxime est d'ailleurs fort tirée par les cheveux, sans aucun rapport avec la citation défigurée des Statuts de l'Internationale. Il s'agit donc ici simplement d'une impertinence et, à la vérité, une impertinence qui ne peut être nullement déplaisante aux yeux de M. Bismarck, une de ces grossièretés à bon compte comme en confectionne le Marat berlinois².

¹ Cf. p. 32 du Premier volume de la présente édition. (N.R.)

² Marx désigne par cette appellation ironique Hasselmann, rédacteur en chef du *Neuer Social-Demokrat*, organe central des lassalliens. (N.R.)

5. « La classe ouvrière travaille à son affranchissement tout d'abord dans le cadre de l'Etat national actuel, sachant bien que le résultat nécessaire de son effort, qui est commun aux ouvriers de tous les pays civilisés, sera la fraternité internationale des peuples. »

Contrairement au *Manifeste communiste* et à tout le socialisme antérieur, Lassalle avait conçu le mouvement ouvrier du point de vue le plus étroitement national. On le suit sur ce terrain et cela après l'action de l'Internationale !

Il va absolument de soi que, ne fût-ce que pour être en mesure de lutter, la classe ouvrière doit s'organiser chez elle, en tant que classe et que les pays respectifs sont le théâtre immédiat de sa lutte. C'est en cela que sa lutte de classe est nationale, non pas quant à son contenu, mais, comme le dit le *Manifeste communiste*, « quant à sa forme ». Mais le « cadre de l'Etat national actuel », par exemple de l'Empire allemand, entre lui-même, à son tour, économiquement, « dans le cadre » du marché universel, et, politiquement, « dans le cadre » du système des Etats. Le premier marchand venu sait que le commerce allemand est aussi commerce extérieur et la grandeur de M. Bismarck réside précisément dans le caractère de sa politique internationale.

Et à quoi le Parti ouvrier allemand réduit-il son internationalisme ? A la conscience que le résultat de son effort « sera la fraternité internationale des peuples » — expression empruntée à la Ligue bourgeoise pour la paix et la liberté¹, que l'on voudrait faire passer comme un équivalent de la fraternité internationale des classes ouvrières dans leur lutte commune contre les classes dominantes et leurs gouvernements. Des *fonctions internationales* de la classe ouvrière allemande, par conséquent, pas un mot ! Et c'est ainsi qu'elle doit faire paroli² face à sa propre bourgeoisie, fraternisant déjà contre elle avec les bourgeois de tous les autres pays, ainsi qu'à la politique de conspiration internationale de M. Bismarck !

¹ *Ligue internationale pour la paix et la liberté*, organisation de démocrates et pacifistes bourgeois, fondée en 1867 à Genève. Au début, la Ligue tenta d'utiliser le mouvement ouvrier. Elle répandait parmi les masses l'illusion que la création d'Etats-Unis d'Europe permettrait de mettre fin aux guerres. Sur l'initiative et sous la direction de Marx, la I^{re} Internationale combattit résolument les mots d'ordre démagogiques lancés par cette Ligue qui détournaient le prolétariat de la lutte de classe. (N.R.)

² *Faire paroli* : doubler la mise, renchérir. (N.R.)

En fait, la profession d'internationalisme du programme est encore *infiniment au-dessous* de celle du parti libre-échangiste. Celui-ci prétend, lui aussi, que le résultat final de son action est la « fraternité internationale des peuples ». Mais encore *fait-il* quelque chose pour internationaliser l'échange et ne se contente-t-il pas du tout de savoir . . . que chaque peuple fait, chez lui, du commerce.

L'action internationale des classes ouvrières ne dépend en aucune façon de l'existence de l'*Association internationale des travailleurs*. Celle-ci fut seulement la première tentative pour doter cette action d'un organe central ; tentative qui, par l'impulsion qu'elle a donnée, a eu des suites durables, mais qui, sous sa *première forme historique*, ne pouvait survivre longtemps à la chute de la Commune de Paris.

La *Norddeutsche* de Bismarck était pleinement dans son droit quand elle annonçait, pour la satisfaction de son maître, que le Parti ouvrier allemand a, dans son nouveau programme, abjuré l'internationalisme¹.

II

« Partant de ces principes, le Parti ouvrier allemand s'efforce, par tous les moyens légaux, de fonder *l'Etat libre* — et — la société socialiste ; d'abolir le système salarié avec la loi d'airain des salaires. . . ainsi que. . . l'exploitation sous toutes ses formes ; d'éliminer toute inégalité sociale et politique. »

Sur l'Etat « libre », je reviendrai plus loin.

Ainsi, à l'avenir, le Parti ouvrier allemand devra croire à la « loi d'airain » de Lassalle ! Pour que cette loi ne soit pas ruinée, on commet l'insanité de parler « d'abolir le système salarié » (il faudrait dire : système du salariat) « avec la loi d'airain des salaires ». Si j'abolis le salariat, j'abolis naturellement en même temps ses lois, qu'elles tiennent de l'« airain » ou de l'éponge. Mais la lutte de Lassalle contre le salariat gravite presque exclusivement autour de cette prétendue loi. Pour bien montrer, par

¹ Marx fait allusion à l'éditorial publié le 20 mars 1875 dans le n° 67 du *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*. On y lit à propos du paragraphe 5 du Programme du Parti social-démocrate : « La propagande social-démocrate devenait à bien des égards plus circonspecte » et « elle a abjuré l'Internationale. » (N.R.)

conséquent, que la secte de Lassalle a vaincu, il faut que le « système salarié » soit aboli « avec la loi d'airain des salaires », et non pas sans elle.

De la « loi d'airain des salaires », rien, comme on sait, n'appartient à Lassalle, si ce n'est le mot « d'airain » emprunté aux « lois éternelles, aux grandes lois d'airain » de Goethe. Le mot *d'airain* est le signe auquel se reconnaissent les croyants orthodoxes. Mais si j'admets la loi avec l'estampille de Lassalle et, par conséquent, dans l'acception où il la prend, il faut également que j'en admette le fondement. Et quel fondement ! Comme Lange le montrait peu après la mort de Lassalle, c'est la théorie malthusienne de la population¹ (prêchée par Lange lui-même). Mais si cette théorie est exacte, je ne puis pas abolir la loi, dussé-je abolir cent fois le salariat, parce qu'alors la loi ne régit pas seulement le système du salariat, mais *tout* système social. C'est précisément en se basant là-dessus que les économistes ont démontré, depuis cinquante ans et plus, que le socialisme ne peut supprimer la misère qui est *fondée dans la nature des choses*, mais qu'il ne peut que la *généraliser*, la répandre du même coup au-dessus de toute la société !

Mais tout cela n'est pas le principal. *Abstraction faite*, absolument, de la *fausse* version que Lassalle donne de cette loi, le recul vraiment révoltant consiste en ceci :

Depuis la mort de Lassalle, *notre* Parti s'est ouvert à cette vue scientifique selon laquelle le salaire du travail n'est pas ce qu'il *paraît* être, à savoir la *valeur* (ou le *prix*) du *travail*, mais seulement une forme déguisée de la *valeur* (ou du *prix*) de la *force de travail*. Ainsi, une fois pour toutes, étaient mises au rebut la vieille conception bourgeoise du salaire, ainsi que toute la critique dirigée jusqu'ici contre elle, et il était clairement établi que l'ouvrier salarié n'est autorisé à travailler pour assurer sa propre existence, autrement dit à *exister*, qu'au-

¹ Théorie réactionnaire expliquant la paupérisation des masses travailleuses en régime capitaliste par la loi absolue et « naturelle » de l'accroissement de la population. Le fondateur de cette doctrine, l'économiste anglais Thomas Robert Malthus, prétendait dans son *Essai sur le principe de la population* (1798) que l'augmentation de la population suit une progression géométrique, alors que celle des moyens d'existence suit une progression arithmétique. Les adeptes du malthusianisme préconisent la réduction des naissances ; selon eux les épidémies, les guerres, etc., favorisent l'équilibre entre l'importance de la population et la quantité de moyens de subsistance. (N.R.)

tant qu'il travaille gratuitement un certain temps pour les capitalistes (et par suite pour ceux qui, avec ces derniers, vivent de la plus-value) ; que tout le système de la production capitaliste vise à prolonger ce travail gratuit par l'extension de la journée de travail ou par le développement de la productivité, c'est-à-dire par une plus grande tension de la force de travail, etc. ; que le système du travail salarié est, par conséquent, un système d'esclavage et, à vrai dire, un esclavage d'autant plus dur que se développent les forces sociales productives du travail, quel que soit le salaire, bon ou mauvais, que reçoit l'ouvrier. Et maintenant que cette vue pénètre de plus en plus notre Parti, on revient aux dogmes de Lassalle, alors qu'on devrait savoir que Lassalle *ignorait* ce qu'est le salaire et qu'il prenait, à la suite des économistes bourgeois, l'apparence pour la chose elle-même.

C'est comme si, dans une révolte d'esclaves qui auraient enfin pénétré le secret de l'esclavage, un esclave empêtré dans des conceptions surannées inscrivait au programme de la révolte : l'esclavage doit être aboli parce que, dans le système de l'esclavage, l'entretien des esclaves ne saurait dépasser un certain maximum peu élevé !

Le seul fait que les représentants de notre Parti aient pu commettre un aussi monstrueux attentat contre la conception répandue dans la masse du Parti montre avec quelle légèreté criminelle, avec quelle mauvaise foi ils ont travaillé à la rédaction du programme de compromis !

Au lieu de la vague formule redondante qui termine le paragraphe : « éliminer toute inégalité sociale et politique », il fallait dire : avec la suppression des différences de classe s'évanouit d'elle-même toute inégalité sociale et politique résultant de ces différences.

III

« Le Parti ouvrier allemand réclame, pour préparer les voies à la solution de la question sociale, l'établissement de sociétés de production avec l'aide de l'Etat sous le contrôle démocratique du peuple des travailleurs. Les sociétés de production doivent être suscitées dans l'industrie et l'agriculture avec une telle ampleur que l'organisation socialiste de l'ensemble du travail en résulte. »

Après la « loi d'airain du salaire » de Lassalle, la panacée du prophète. D'une manière digne on « prépare les voies ». On

remplace la lutte des classes existante par une formule creuse de journaliste : la « *question sociale* », à la « *solution* » de laquelle on « prépare les voies ». Au lieu de découler du processus de transformation révolutionnaire de la société, « l'organisation socialiste de l'ensemble du travail » « résulte » de « l'aide de l'Etat », aide que l'Etat fournit aux coopératives de production que *lui-même* (et non le travailleur) a « suscitées ». Croire qu'on peut construire une société nouvelle au moyen de subventions de l'Etat aussi facilement qu'on construit un nouveau chemin de fer, voilà qui est bien digne de la présomption de Lassalle !

Par un reste de pudeur, on place « l'aide de l'Etat »... sous le contrôle démocratique du « peuple des travailleurs ».

Tout d'abord, le « peuple des travailleurs », en Allemagne, est composé en majorité de paysans et non de prolétaires.

Ensuite, « démocratique » traduit en allemand veut dire « du peuple au pouvoir » (*volksherrschaftlich*). Mais alors que signifie le « contrôle du peuple au pouvoir » (*volksherrschaftliche Kontrolle*) ? Et cela, plus précisément, pour un peuple de travailleurs qui, en sollicitant l'Etat de la sorte, manifeste sa pleine conscience qu'il n'est ni au pouvoir, ni mûr pour le pouvoir !

Quant à faire la critique de la recette que prescrivait Buchez sous Louis-Philippe *par opposition* aux socialistes français et que reprirent les ouvriers réactionnaires de l'*Atelier*¹, il est superflu de s'y arrêter. Aussi bien, le pire scandale n'est-il pas que cette cure miraculeusement spécifique figure dans le programme, mais que, somme toute, on abandonne le point de vue de l'action de classe pour retourner à celui de l'action de secte.

Dire que les travailleurs veulent établir les conditions de la production collective à l'échelle de la société et, chez eux, pour commencer, à l'échelle nationale, cela signifie seulement qu'ils travaillent au renversement des conditions de production d'aujourd'hui ; et cela n'a rien à voir avec la création de sociétés coopératives subventionnées par l'Etat. Et pour ce qui est des sociétés coopératives actuelles, elles n'ont de valeur *qu'autant*

¹ *L'Atelier*, mensuel ouvrier, paraissait à Paris de 1840 à 1850 ; il subissait l'influence du socialisme catholique de Buchez. (N.R.)

qu'elles sont des créations indépendantes aux mains des travailleurs et qu'elles ne sont protégées ni par les gouvernements, ni par les bourgeois.

IV

J'arrive maintenant à la partie démocratique.

A. « Libre fondement de l'Etat. »

Tout d'abord, d'après ce qu'on a vu au chapitre II, le Parti ouvrier allemand cherche à réaliser l'« Etat libre ».

L'Etat libre, qu'est-ce à dire ?

Faire l'Etat libre, ce n'est nullement le but des travailleurs qui se sont dégagés de la mentalité bornée de sujets soumis. Dans l'Empire allemand, l'« Etat » est presque aussi « libre » qu'en Russie. La liberté consiste à transformer l'Etat, organisme qui est mis au-dessus de la société, en un organisme entièrement subordonné à elle, et même de nos jours les formes de l'Etat sont plus ou moins libres ou non libres selon que la « liberté de l'Etat » s'y trouve plus ou moins limitée.

Le Parti ouvrier allemand, — du moins s'il fait sien ce programme, — montre que les idées socialistes ne sont pas même chez lui à fleur de peau ; au lieu de traiter la société présente (et cela vaut pour toute société future) comme le *fondement* de l'Etat présent (ou futur pour la société future), on traite au contraire l'Etat comme une réalité indépendante, possédant ses propres « *fondements intellectuels, moraux et libres* ».

Et maintenant, pour combler la mesure, quel horrible abus le programme ne fait-il pas des expressions « *Etat actuel* », « *société actuelle* » et quel malentendu, plus horrible encore, ne crée-t-il pas au sujet de l'Etat auquel s'adressent ses revendications !

La « société actuelle », c'est la société capitaliste qui existe dans tous les pays civilisés, plus ou moins expurgée d'éléments moyenâgeux, plus ou moins modifiée par l'évolution historique particulière à chaque pays, plus ou moins développée. L'« Etat actuel », au contraire, change avec la frontière. Il est dans l'Empire prusso-allemand autre qu'en Suisse, en Angleterre autre qu'aux Etats-Unis. L'« Etat actuel » est donc une fiction.

Cependant, les divers Etats des divers pays civilisés, nonobstant la multiple diversité de leurs formes, ont tous ceci de commun qu'ils reposent sur le terrain de la société bourgeoise moderne, plus ou moins développée au point de vue capitaliste. C'est ce qui fait que certains caractères essentiels leur sont communs. En ce sens l'on peut parler d'« Etat actuel » pris comme expression générique, par contraste avec l'avenir où la société bourgeoise, qui lui sert à présent de racine, aura cessé d'exister.

Dès lors, la question se pose : quelle transformation subira l'Etat dans une société communiste ? Autrement dit : quelles fonctions sociales s'y maintiendront analogues aux fonctions actuelles de l'Etat ? Seule la science peut répondre à cette question ; et ce n'est pas en accouplant de mille manières le mot Peuple avec le mot Etat qu'on fera avancer le problème d'un saut de puce.

Entre la société capitaliste et la société communiste, se place la période de transformation révolutionnaire de celle-là en celle-ci. A quoi correspond une période de transition politique où l'Etat ne saurait être autre chose que *la dictature révolutionnaire du prolétariat*.

Le programme n'a pas à s'occuper, pour l'instant, ni de cette dernière, ni de l'Etat futur dans la société communiste.

Ses revendications politiques ne contiennent rien de plus que la vieille litanie démocratique connue de tout le monde : suffrage universel, législation directe, droit du peuple, milice populaire, etc. Elles sont simplement l'écho du Parti populaire bourgeois, de la Ligue de la paix et de la liberté. Rien de plus que des revendications déjà *réalisées*, pour autant qu'elles ne sont pas des notions entachées d'exagération fantastique. Seulement, l'Etat qui les a réalisées, ce n'est nullement à l'intérieur des frontières de l'Empire allemand qu'il existe, mais en Suisse, aux Etats-Unis, etc. Cette espèce d'« Etat de l'avenir », c'est un Etat bien actuel, encore qu'il existe hors du « cadre » de l'Empire allemand.

Mais on a oublié une chose. Puisque le Parti ouvrier allemand déclare expressément se mouvoir au sein de l'« Etat national actuel », donc de *son propre* Etat, l'Empire prusso-allemand, — sinon ses revendications seraient en majeure partie absurdes, car on ne réclame que ce qu'on n'a pas, — le Parti n'eût pas dû oublier le point capital, à savoir : toutes ces belles

petites choses impliquent la reconnaissance de ce qu'on appelle la souveraineté du peuple, et ne sont donc à leur place que dans une *République démocratique*.

Puisqu'on n'ose pas, — et on fait bien de s'abstenir, car la situation commande la prudence, — réclamer la République démocratique, comme le faisaient, sous Louis-Philippe et Louis-Napoléon, les ouvriers français dans leurs programmes, il ne fallait pas non plus recourir à cette supercherie aussi peu « honnête¹ » que respectable qui consiste à réclamer des choses qui n'ont de sens que dans une République démocratique, à un Etat qui n'est qu'un despotisme militaire, à armature bureaucratique et à blindage policier, avec un enjolivement de formes parlementaires, avec des mélanges d'éléments féodaux et des influences bourgeoises et, par-dessus le marché, à assurer bien haut cet Etat, que l'on croit pouvoir lui imposer pareilles choses « par des moyens légaux ».

La démocratie vulgaire elle-même, qui, dans la République démocratique, voit l'avènement du royaume millénaire et qui ne soupçonne nullement que c'est précisément sous cette dernière forme étatique de la société bourgeoise que se livrera la suprême bataille entre les classes, la démocratie elle-même est encore à cent coudées au-dessus d'un démocratismes de cette sorte, confiné dans les limites de ce qui est autorisé par la police et prohibé par la logique.

Que par « Etat » l'on entende, en fait, la machine gouvernementale, ou bien l'Etat en tant que constituant, par suite de la division du travail, un organisme propre, séparé de la société, c'est déjà indiqué par ces mots : « Le Parti ouvrier allemand réclame comme *base économique de l'Etat* : un impôt unique et progressif sur le revenu, etc. ». Les impôts sont la base économique de la machinerie gouvernementale, et de rien d'autre. Dans l'Etat de l'avenir, tel qu'il existe en Suisse, cette revendication est passablement satisfaite. L'impôt sur le revenu suppose des sources de revenu différentes de classes sociales différentes, donc la société capitaliste. Par conséquent, il n'y a rien de surprenant si les *Financial Reformers* de Liverpool, — des bourgeois ayant à leur tête le frère de Gladstone, — formulent la même revendication que le programme.

¹ On appelait ainsi les eisenachiens. (N.R.)

B. « Le Parti ouvrier allemand réclame comme base intellectuelle et morale de l'Etat :

1. *Education générale, la même pour tous, du peuple* par l'Etat. Obligation scolaire pour tous. Instruction gratuite. »

Education du peuple, la même pour tous? Qu'est-ce qu'on entend par ces mots? Croit-on que, dans la société actuelle (et l'on n'a à s'occuper que d'elle), l'éducation puisse être *la même* pour toutes les classes? Ou bien veut-on réduire par la force les classes supérieures à ne recevoir que cet enseignement restreint de l'école primaire, seule compatible avec la situation économique non seulement des ouvriers salariés, mais encore des paysans?

« Obligation scolaire pour tous. Instruction gratuite. » La première existe même en Allemagne, la seconde en Suisse et aux Etats-Unis pour les écoles primaires. Si, dans certains Etats de ce dernier pays, des établissements d'enseignement supérieur sont également « gratuits », cela signifie seulement qu'en fait ces Etats imputent sur les chapitres du budget général les dépenses scolaires des classes supérieures. Incidemment, il en va de même de cette « administration gratuite de la justice », réclamée à l'article A, 5. La justice criminelle est partout gratuite; la justice civile roule presque uniquement sur des litiges de propriété et concerne donc, presque uniquement, les classes possédantes. Vont-elles soutenir leurs procès aux frais du trésor public?

Le paragraphe relatif aux écoles aurait dû tout au moins exiger l'adjonction à l'école primaire d'écoles techniques (théoriques et pratiques).

Une « *éducation du peuple par l'Etat* » est chose absolument condamnable. Déterminer par une loi générale les ressources des écoles primaires, les aptitudes exigées du personnel enseignant, les disciplines enseignées, etc., et, comme cela se passe aux Etats-Unis, surveiller, à l'aide d'inspecteurs d'Etat, l'exécution de ces prescriptions légales, c'est absolument autre chose que de faire de l'Etat l'éducateur du peuple! Bien plus, il faut au même titre bannir de l'école toute influence du gouvernement et de l'Eglise. Bien mieux, dans l'Empire prusso-allemand (et qu'on ne recoure pas à cette échappatoire fallacieuse de parler d'un certain « Etat de l'avenir »: nous avons vu ce qu'il

en est), c'est au contraire l'Etat qui a besoin d'être éduqué d'une rude manière par le peuple.

D'ailleurs, tout le programme, en dépit de tout son drelin-drelin démocratique, est d'un bout à l'autre infecté par la servile croyance de la secte lassallienne à l'Etat, ou, ce qui ne vaut pas mieux, par la croyance au miracle démocratique ; ou plutôt c'est un compromis entre ces deux sortes de foi au miracle, également éloignées du socialisme.

« *Liberté de la science* », dit un paragraphe de la Constitution prussienne. Pourquoi alors ici ?

« *Liberté de conscience !* » Si on voulait, par ces temps de *Kulturkampf*¹, rappeler au libéralisme ses vieux mots d'ordre, on ne pouvait le faire que sous cette forme : « Chacun doit pouvoir satisfaire ses besoins religieux et corporels, sans que la police y fourre le nez. » Mais le Parti ouvrier avait là l'occasion d'exprimer sa conviction que la bourgeoise « liberté de conscience » n'est rien de plus que la tolérance de toutes les sortes possibles de *liberté de conscience religieuse*, tandis que lui s'efforce de libérer les consciences de la fantasmagorie religieuse. Seulement on se complaît à ne pas dépasser le niveau « bourgeois ».

Me voici à la fin, car l'appendice qui accompagne le programme n'en constitue pas une partie caractéristique. Aussi serai-je ici très bref.

2. « Journée normale de travail. »

En aucun autre pays, le parti ouvrier ne s'en est tenu à une revendication aussi imprécise, mais toujours il assigne à la

¹ *Kulturkampf* (la lutte pour la culture). C'est ainsi que les libéraux bourgeois appelaient le système des mesures législatives adoptées par le gouvernement Bismarck après 1870. Sous le couvert de la lutte pour une culture laïque ces mesures visaient l'église catholique et le parti du « centre », qui soutenait les tendances séparatistes et antiprussiennes des fonctionnaires, des grands propriétaires fonciers et de la bourgeoisie des petits et moyens Etats du Sud-Ouest allemand. Après 1880, Bismarck, pour consolider les forces réactionnaires, abrogea la plupart de ces mesures. « Par cette lutte Bismarck n'a fait que *raffermir* le cléricisme militant des catholiques ; il n'a fait que nuire à la cause de la véritable culture, en mettant au premier plan les divisions religieuses, au lieu des divisions politiques, il a fait dévier l'attention de certaines couches de la classe ouvrière et de la démocratie, des tâches essentielles que comporte la lutte de classe et révolutionnaire, vers l'anticléricisme le plus superficiel et le plus bourgeoisement mensonger. » (Lénine, Œuvres, t. 15, p. 378, éd. russe.) (N.R.)

journée de travail la durée qu'il considère comme normale, compte tenu des circonstances.

3. « Limitation du travail des femmes et interdiction du travail des enfants. »

La réglementation de la journée de travail doit impliquer déjà la limitation du travail des femmes, pour autant qu'elle concerne la durée, les pauses, etc., de la journée de travail ; sinon, cela ne peut signifier que l'exclusion des femmes des branches d'industrie qui sont particulièrement préjudiciables à leur santé physique ou contraires à la morale au point de vue du sexe. Si c'est ce qu'on avait en vue, il fallait le dire.

« *Interdiction du travail des enfants !* » Il était absolument indispensable d'indiquer la limite d'âge.

Une *interdiction générale* du travail des enfants est incompatible avec l'existence même de la grande industrie ; elle n'est donc qu'un vœu naïf et sans portée. L'application de cette mesure, si elle était possible, serait réactionnaire, car une étroite réglementation du temps de travail selon les âges étant assurée, ainsi que d'autres mesures de protection des enfants, le fait de combiner de bonne heure le travail productif avec l'instruction est un des plus puissants moyens de transformation de la société actuelle.

4. « Surveillance par l'Etat du travail dans les fabriques, les ateliers et à domicile. »

L'Etat prusso-allemand étant ce qu'il est, il fallait incontestablement demander que les inspecteurs ne fussent révocables que par les tribunaux ; que tout ouvrier pût les déférer à la justice pour manquement à leurs devoirs ; qu'ils fussent pris dans le corps médical.

5. « Réglementation du travail dans les prisons. »

Revendication mesquine dans un programme général ouvrier. Quoi qu'il en soit, il fallait dire clairement qu'on n'entend pas que les criminels de droit commun, par crainte de leur concurrence, soient traités comme du bétail et qu'on n'a pas l'inten-

tion de leur retirer ce qui est précisément leur unique moyen d'amendement, le travail productif. C'était bien le moins qu'on dût attendre des socialistes.

6. « Une loi efficace sur la responsabilité. »

Il fallait dire ce qu'on entend par une loi « efficace » sur la responsabilité.

Remarquons en passant qu'à propos de la journée normale du travail, on a oublié la partie de la législation des fabriques qui concerne les règlements sur l'hygiène et les mesures à prendre contre les risques, etc. La loi sur la responsabilité entre en application dès que ces prescriptions sont violées.

Bref, cet appendice se distingue également par sa rédaction boiteuse.

Dixi et salvavi animam meam¹.

Rédigé par Marx au début
de mai 1875

Publié pour la première fois par
Engels (avec des coupures) dans la
Neue Zeit, 1891

Pour préparer la présente édition,
on a utilisé la traduction publiée
par les Editions Sociales, Paris,
1950

¹ J'ai dit ce que j'avais à dire ; ma conscience est en paix. (N.R.)